



Déclaration de la République du Congo sur le rapport national de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Royaume du Swaziland

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo souhaite la bienvenue à la délégation du Royaume du Swaziland, et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Notre délégation note avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 28 recommandations formulées lors du premier cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Le Swaziland s'est donné un nouveau cadre institutionnel afin d'améliorer la situation des droits de l'homme, avec la mise en place d'une commission des droits de l'homme, chargée de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

S'agissant des recommandations du 1^{er} cycle de l'EPU, le Swaziland a ratifié les instruments internationaux suivantes :

- La Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Les Conventions des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, contre les disparitions forcées, et contre la torture.

Nous apprécions l'engagement du Swaziland visant à l'abrogation de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des couches vulnérables.

Nous recommandons au Swaziland :

- De ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- D'améliorer les taux de scolarisation, en levant tous les obstacles à l'accès à l'enseignement primaire ;
- D'intensifier la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, afin de baisser le taux de décès particulièrement élevé.

Je vous remercie.